

maritimes avec moins de dépenses, c'est-à-dire moins d'impôts. Ce n'est pas réaliste, le député sera le premier à l'admettre.

M. Barnett: Le ministre ne se souvient-il pas que le gouvernement a annoncé simultanément, ou à peu près, l'augmentation proposée de l'impôt et la réduction quant aux navires de la garde côtière? Comment peut-il insinuer que mon vote contre la proposition fiscale représentait un vote contre des navires plus gros pour la garde côtière?

L'hon. M. Hellyer: Je ne crois pas que l'on puisse accepter la responsabilité dans un cas, et la refuser dans l'autre. Si les dépenses doivent être réduites, il faut apporter des restrictions quelque part. Ce crédit était un de ceux qui devaient faire l'objet de réductions. Mon ami, je le sais, le regrette tout autant que bien d'autres gens, mais il n'y avait pas assez de fonds pour fournir tous les services demandés, partout au pays.

M. Barnett: Pourquoi ne me demandez-vous pas d'appuyer une mesure fiscale qui prévoirait la construction de navires? Vous vous rendriez compte de ce qui arriverait.

L'hon. M. Hellyer: Si mon ami consentait à voter en faveur de la prochaine mesure fiscale, il donnerait peut-être du poids à sa proposition visant à la fourniture de services supplémentaires par le gouvernement.

A propos de la navigation dans le fleuve Saint-Laurent, si mon ami veut bien se reporter à un débat antérieur de la Chambre, il verra que j'ai indiqué que le gouvernement a pour politique de garder le cours d'eau ouvert dès le début des gelées. Il n'est pas question d'attendre, mais d'ouvrir le chenal le plus tôt possible et de le garder ouvert pendant l'hiver, pour autant que ce soit possible, afin de permettre aux glaces de dériver vers la mer. J'avais aussi signalé qu'il vaut mieux ne pas amorcer la dérivation avant la formation d'une couche de glace, du moins, qu'il est préférable de la retarder jusque-là. Si on brise la couche de glace trop tôt, il se forme beaucoup d'aiguilles. Ces aiguilles sont de nature à accroître l'embâcle, et il est plus difficile de maintenir le chenal ouvert. J'ai étudié la situation et je ne trouve aucune contradiction dans les renseignements que m'ont fournis mes fonctionnaires. Si les députés possèdent des renseignements que je n'ai pas, je serais heureux d'en prendre connaissance. Si je constate que ces renseignements sont exacts, je demanderai une autre enquête. En attendant, je ne crois pas qu'une enquête entraînant de nouvelles dépenses publiques soit justifiée. Je ne puis procéder simplement d'après des oui-dire.

[L'hon. M. Hellyer.]

M. Barnett: Monsieur le président, je veux signaler au ministre une autre question. Il se rappelle que j'ai demandé de temps à autre quelle suite on pense donner au rapport sur l'administration des ports destinés aux petits navires, rapport que M. Tom How a remis au ministre. La dernière fois que j'ai interrogé le ministre là-dessus, il m'a promis d'examiner la possibilité de publier au moins une tranche de ce rapport. Le ministre, tout comme moi, sait que les pêcheurs marchands et autres de la côte ouest souhaitent ardemment la fin de cet état de choses déplorable qui sévit présentement dans l'administration des ports pour petits navires, pour ce qui est surtout de l'imposition de droits de quaiage de paroi, qu'on pratique actuellement.

Le ministre sait probablement que cet inconvénient fait, si j'ose dire, que la révolution commence à gronder parmi les pêcheurs de commerce et autres. Il n'y a aucun doute là-dessus dans certaines régions de ma circonscription et j'ai appris dans les journaux que le même malaise sévit dans des grands centres de la circonscription voisine de Coast-Capilano. Je m'étonnerais que le ministre n'en ait pas été informé par son collègue le député de Coast-Capilano. Le vif mécontentement que suscite cette question n'exclut pas pour autant un désir sincère de la part des propriétaires de navires et des organismes administratifs locaux comme les conseils municipaux, d'aider à trouver une solution constructive à une situation qui paraît à tous déplorable.

● (9.10 p.m.)

Il ne serait sans doute pas inutile que le ministre développe quelque peu les explications assez brèves qu'il a fournies en réponse à des questions soulevées à l'appel de l'ordre du jour. S'il pouvait nous donner quelque indication sur ce qu'entend faire le ministère ou tout au moins nous dire dans quel sens il compte agir, cela contribuerait, je crois, à donner à ceux qui craignent de se trouver dans une situation fâcheuse au cours de l'année qui vient, quelque espoir de voir les choses s'améliorer dans un proche avenir. Au point où nous en sommes, que peut nous dire le ministre sur les progrès réalisés et, en particulier, quels renseignements peut-il dès maintenant porter à la connaissance du public? Jusqu'ici, il ne s'est guère prêté à ce genre de déclarations.

L'hon. M. Hellyer: Comme mon ami le sait, il s'agit là d'une question fort complexe, qui a fait l'objet d'un rapport approfondi. Il comprend nombre de recommandations qui prévoient des dépenses élevées. D'après ce qu'a fait mon ami plus tôt, je sais qu'il ne veut pas proposer des dépenses supplémentaires pour